



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ

Absents excusés : M. Henri LANCELIN pouvoir à Mme Graziella LACROIX, M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Sonia BRAU, M. Jérôme de NAZELLE pouvoir à M. Georges DEGROOTE, Mme Christine GOSSELIN pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à Mme Lydie DUCHON, Mme Fanny ACHART-VICTOR pouvoir à Mme Brigitte AUBONNET, M. Mehdi BELKACEM pouvoir à Mme Marie LITWINOWICZ, M. Christophe CAPRONI pouvoir à Mme Lydie DULONGPONT

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 33

Réf : 2022/12/13 - OBJET : Conventions de prêt de matériel entre la commune de Saint-Cyr-l'École et la commune de Fresnes.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les projets de convention fixant les conditions et les modalités de prêt de matériel à d'autres collectivités territoriales ou à des établissements publics communaux ou intercommunaux, la commune étant soit en situation de prêteuse, soit d'emprunteuse,

Vu la demande de la commune de Fresnes en vue d'emprunter une console lumière et la boîte de transport de celle-ci auprès de la commune de Saint-Cyr-l'École pour la période du 24 au 31 janvier 2023,

Vu la demande de la commune de Saint-Cyr-l'École auprès de la commune de Fresnes pour obtenir de cette dernière le prêt d'un équipement d'éclairage scénique du 24 au 31 janvier 2023 à l'occasion du spectacle intitulé « Saint-Exupéry » prévu le 28 janvier 2023 au théâtre Gérard Philipe,

Considérant que l'intérêt du prêt de matériel entre collectivités territoriales, établissements publics communaux ou intercommunaux :

- illustre l'entraide pouvant intervenir entre personnes morales de droit public, sous réserve que cela soit encadré par la conclusion des conventions établies à cet effet,

- est susceptible d'éviter, en particulier, à la mairie de louer des équipements dont elle ne dispose pas et de réaliser ainsi des économies budgétaires,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Approuve à l'unanimité les termes du projet de convention de prêt de matériel d'éclairage scénique par la commune de Saint-Cyr-l'École à la commune de Fresnes du 24 au 31 janvier 2023, d'une part, et ceux du projet de convention de prêt par cette dernière d'une console lumière à la commune de Saint-Cyr-l'École durant la même période, d'autre part.

Article 2 : Habilité le Maire à signer les conventions de prêt de matériel mentionnées à l'article 1, avec la commune de Fresnes.

Pour extrait certifié conforme

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **16 DEC. 2022**
et par publication en ligne le : **16 DEC. 2022**

Saint-Cyr-l'École,
le : **16 DEC. 2022**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Conventions de prêt de matériel entre la commune de Saint-Cyr-l'École et la commune de Fresnes.

Date de transmission de l'acte : 16/12/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2022

Numéro de l'acte : 2022-12-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20221214-2022-12-13-DE

Date de décision : 14/12/2022

Acte transmis par : Nathalie DELAFOY-GAUMONT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles